



**DECISION DU MAIRE N° 28/2023  
DU 9 NOVEMBRE 2023**

**CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT ORPHEE  
POUR LA MEDIATHEQUE DE VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que le contrat de maintenance et d'hébergement du progiciel de gestion de Médiathèque Orphée assuré par C3rb arrive à échéance le 31/12/2023 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler le dit contrat pour une durée initiale ferme de 1 an, du 01/01/2024 au 31/12/2024.

**DECIDE**

**ARTICLE 1er** : de signer le contrat de maintenance et d'hébergement du progiciel de gestion de Médiathèque Orphée assuré par C3rb pour un montant de 913,81 € HT pour la partie maintenance et 427,43 pour la partie hébergement pour une durée allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

**ARTICLE 2** : La décision sera notifiée à l'intéressé.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 9 novembre 2023

Le Maire,

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-091-219106481-20231113-028\_2023-AU